

Le jeudi 26 novembre 2015,

VOTEZ pour la liste FNEC-FP-FO !

✓ En votant pour la FNEC-FP-FO, je vote pour une liste syndicale :

En votant pour la FNEC-FP-FO, vous voterez pour une liste syndicale dont l'objectif est de défendre vos droits et vos conditions de formation en toute indépendance.

La FNEC-FP-FO est une fédération syndicale représentative dans le 1er et 2nd degré et siège dans toutes les instances départementales et académiques.

Elle peut donc s'adresser directement au directeur de l'ESPE mais aussi aux inspecteurs d'académie et à la rectrice pour porter vos revendications et les faire aboutir.

La FNEC-FP-FO informe régulièrement les étudiants et les stagiaires par le biais de réunions à l'ESPE, mails, mais aussi lors de stages syndicaux spécifiques aux stagiaires (statut, mouvement, mutations...)

✓ Avec la FNEC-FP-FO, je revendique le droit à une véritable formation :

Pour les M2 et DU qui sont professeurs stagiaires, la FNEC-FP-FO demande :

- La **priorité des animations pédagogiques** sur les cours de l'ESPE en cas de chevauchement.
- L'**augmentation des sessions d'analyse de la pratique** pour renforcer le suivi du stage en classe.
- Des stages d'observation et de pratique accompagnée sur tous les cycles pour les professeurs et CPE stagiaires.
- Le **planning des cours connus à l'avance** afin de pouvoir organiser notre travail correctement : **les cours annoncés, confirmés ou annulés au dernier moment, ça suffit !**
- Aucune évaluation écrite (partiels, mémoire, « écrit réflexif »...) pour la validation de l'année de stage.

✓ En votant pour la FNEC-FP-FO, je vote pour un syndicat combatif qui connaît mes droits et agit pour les faire respecter :

Depuis la rentrée, seule la FNEC-FP-FO vous a informé correctement de la coexistence de l'**indemnité forfaitaire de formation (IFF) et du décret de 2006** concernant vos indemnités de stages et est intervenue auprès de la direction académique avec succès pour faire respecter les textes.

Ainsi, de très nombreux PE stagiaires nous ont confié leur dossier pour obtenir l'application du décret de 2006 plutôt que l'IFF. Les services de la direction académique sont en train d'étudier ces demandes et appliqueront le régime le plus favorable aux stagiaires.

Mais tout n'est pas réglé ! La FNEC-FP-FO a lancé une pétition et s'est adressée directement à la ministre pour que les conditions d'obtention de ces indemnités soient respectées dans la métropole de Lyon où l'académie considère que les 59 communes de la métropole ne constituent qu'une seule et même commune !

La FNEC-FP-FO est aussi intervenue avec succès auprès de la direction académique du Rhône pour que **les abonnements « CAMPUS » des TCL** soient pris en compte pour le remboursement des frais de transports en commun ... alors que dans un premier temps, la direction académique refusait d'appliquer les textes !



STAGIAIRES = LE SAUT A L'ELASTIC